



ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La rectrice de l'académie de Poitiers

Vu le code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2011 modifié, relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats général et technologique,

Arrête

Rectorat de l'académie
de Poitiers

Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne

Division des examens
et concours

Article 1 En complément de la liste nationale d'épreuves et d'activités d'éducation physique et sportive il est ajouté pour la voie générale et technologique, pour l'académie de Poitiers, les activités suivantes :

- Combiné athlétique / Biathlon (CA1),
- Surf (CA2),
- Voile (CA2),
- Ultimate frisbee (CA4).

DEC 2

Article 2 Cette liste est applicable à la session 2023.

Article 3 Monsieur le secrétaire général de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 05 septembre 2022,

Bénédicte Robert

Rectrice de l'académie de Poitiers